DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 11 septembre 2017

Monsieur Pierre Méthé, Secrétaire par intérim de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4003-2017 : *Gazifère inc.* – Rapport annuel 2016 et Cause tarifaire 2018.
Phase 2 : Cause tarifaire 2018.
Stratégies Énergétiques (S.É.) et le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*.
Modification à la composition du regroupement d'intervenants – Sujets d'intervention de SÉ-GIRAM.

Monsieur le Secrétaire par intérim,

Par la présente, nous informons la Régie et les participants qu'en raison de la maladie prolongée d'un membre important de sa direction et d'une réorganisation interne qui s'étalera sur plusieurs mois, l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* se trouve dans l'obligation de réduire temporairement une partie de ses activités**. À partir de la présente Phase 2 du présent dossier, l'AQLPA se retire donc comme co-intervenante**. Celle-ci, bien que n'étant pas intervenante, sera toutefois consultée au présent dossier, notamment afin d'assurer la continuité des représentations. Nous aviserons ultérieurement la Régie si, éventuellement, l'AQLPA réintégrera l'intervention en Phase 3 lorsque son calendrier sera connu.

Stratégies Énergétiques (S.É.) demeure intervenante au présent dossier.

Nous prions respectueusement la Régie de reconnaître, à partir de la présente Phase, comme co-intervenante avec *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, l'organisme *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* décrit en annexe. Dorénavant, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* agiront en effet régulièrement comme co-intervenants dans les divers dossiers en cours et à venir de la Régie, parfois avec d'autres co-intervenants également.

À la Phase 2 du présent dossier, notre analyste Monsieur Jacques Fontaine et le soussigné, à titre de procureur, continueront d'agir, avec un collaborateur additionnel. Nous déposerons des demandes de renseignements écrites au Distributeur, déposerons un rapport écrit, lequel sera présenté aussi lors de l'audience, au cours de laquelle nous participerons aussi aux fins des contre-interrogatoires et d'une argumentation.

En Phase 2 du présent dossier, nous aborderons les sujets suivants :

- **LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITE ENERGETIQUE POUR L'ANNEE TEMOIN 2018**

  Certes, nous apprécions les efforts de Gazifère inc. pour tenter de relancer son PGEÉ, actuellement en sérieux déclin.

  Entre autres, nous apprécions l'intention de Gazifère de tenter de capter l'important potentiel d'économies de gaz du secteur de la restauration. Nous apprécions également les efforts de réforme méthodologique du calcul des économies de gaz unitaires par client des différents programmes et la révision des cas types et du potentiel, le tout tel qu'avancé par le consultant de Gazifère. Nous analyserons ces différentes modifications importantes et soumettrons des représentations quant à leur justesse et leur réalisme.

  Le réalisme du nouveau PGEÉ et de ses révisions méthodologiques nous préoccupe en effet particulièrement, après des années de sous-réalisations majeures des PGEÉ projetés par Gazifère. Nous notons particulièrement que le tableau 1 (reproduit ci-après) de sa pièce B-0171, GI-19, Doc. 1, page 5, illustre incorrectement l'ampleur du changement que Gazifère vise à apporter à son PGEÉ. Ce n'est en effet pas seulement un doublement des économies de gaz que Gazifère nous convie à projeter comme l'indique le tableau (ce qui sera déjà énorme). C'est plutôt à une multiplication par 7 des économies réelles de gaz qu'elle nous convie à croire, puisque le tableau 1 ne traite que des projections et non des résultats annuels :

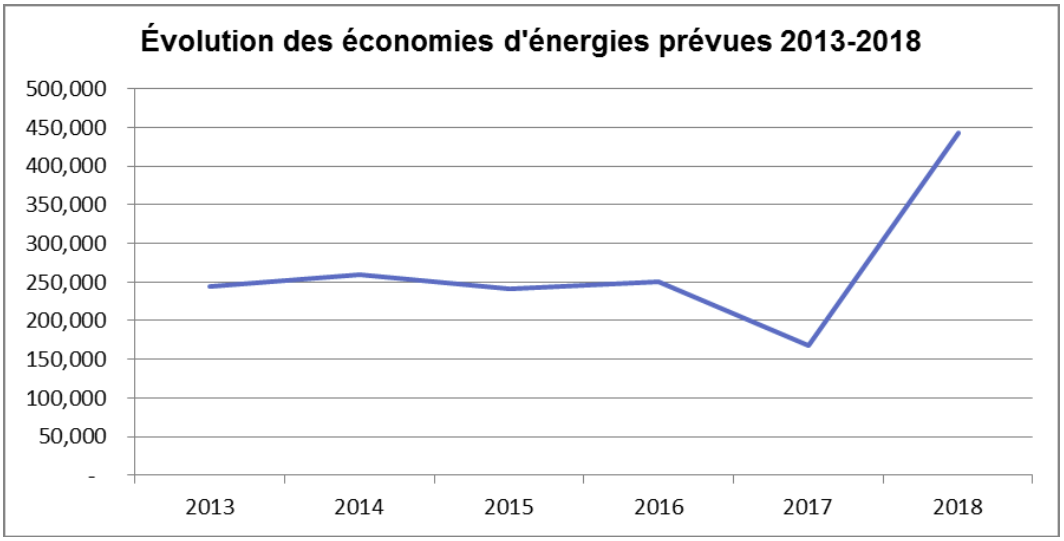

  C'est donc dans ce contexte de nous assurer du réalisme des changements proposés que nous évaluerons celui-ci. Nous pourrions, selon le cas, proposer des ajouts, des retraits, des modifications aux changements proposés ou même des demandes que Gazifère en réévalue certains aspects de son Plan selon des hypothèses différentes.

- **LA MISE EN PLACE DE MESURES D'ALLEGEMENT REGLEMENTAIRE AINSI QUE LEURS PARAMETRES ET MODALITES D'APPLICATION AUX FINS D'EVALUER LE CARACTERE RAISONNABLE DES DEPENSES D'EXPLOITATION**

Certes, nous apprécions les efforts d'allégement réglementaire de Gazifère. Nous apprécions notamment que le PGEÉ et d'autres comptes de frais reportés soient exclus de l'indicateur paramétrique proposé par Gazifère. Nous vérifierons toutefois s'il n'y aurait pas lieu d'exclure de la formule proposée d'autres postes budgétaires présentant un impact sur l'environnement et le développement durable et dont il serait souhaitable, au départ, de permettre l'examen de coût de service annuel.

Nous comprenons toutefois bel et bien, et sommes satisfaits du fait que Gazifère ne propose pas de formule paramétrique de fixation des hausses de tarifs, mais simplement un indicateur permettant d'en juger préliminairement la raisonnabilité. Ainsi nous nous assurerons que soit bien maintenue la flexibilité qu'énonce Gazifère, permettant, selon le cas, qu'il existe des croissances supérieures à l'indicateur de certains postes budgétaires :

> *Si les dépenses d'exploitation proposées sont supérieures au résultat obtenu par le biais de l'indicateur et que Gazifère est en mesure d'isoler un ou quelques éléments pouvant expliquer un tel dépassement, seuls ces éléments deviendraient un enjeu du dossier tarifaire. Il pourrait s'agir d'un élément général, tel que le taux d'inflation de l'indicateur qui pourrait s'avérer trop faible comparativement à l'inflation générale des coûts de Gazifère, ou un élément plus spécifique, tel que l'ajout de ressources dans une direction. Dans une telle éventualité, Gazifère proposerait que seuls les éléments particuliers soient traités comme un enjeu dans le cadre du dossier tarifaire plutôt que l'ensemble des dépenses d'exploitation. L'examen des dépenses d'exploitation serait en conséquence limité à ces seuls éléments.*
>
> *Dans le cas où les charges d'exploitation croissent à un niveau supérieur au résultat obtenu par l'application de l'indicateur et que Gazifère n'est pas en mesure d'en identifier les causes, l'examen des dépenses d'exploitation se ferait alors de façon globale et détaillée et deviendrait un enjeu du dossier tarifaire.*
>
> *(**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-18, Doc.1, pages 5-6).*

Nous soumettons respectueusement que l'inverse devrait également être possible, à savoir de prévoir la possibilité (sur demande de la Régie par exemple) qu'il existe des croissances inférieures à l'indicateur de certains postes

budgétaires, et que de tels postes puissent être exclus de la formule globale. Cela nous apparaît d'autant plus nécessaire que l'indicateur proposé par Gazifère ne comporte pas de facteur de productivité qui serait soustrait de l'inflation.

Enfin, nous nous assurerons que la formule retenue par la Régie maintienne bien le dépôt de toutes les informations usuelles d'une étude de coût de service, selon le Guide de dépôt, tel que Gazifère l'envisage elle-même :

> *[…] dans le cadre d'une telle approche, les détails au soutien des charges d'exploitation seront toujours fournis. Bien que ces détails ne feraient pas l'objet d'un examen détaillé selon les modalités d'allégement proposées, les informations seraient disponibles et utiles afin de pouvoir y référer dans le futur. En effet, Gazifière reconnaît l'importance de colliger de telles informations et de pouvoir en assurer un suivi rigoureux dans le temps.*
>
> *(**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-18, Doc.1, page 6).*

- **LA PROLONGATION DE LA DUREE DES PROGRAMMES COMMERCIAUX APPROUVES A TITRE DE PROJETS PILOTES POUR UNE PERIODE ADDITIONNELLE D'UN AN**

Nous ne nous opposons pas, en principe, à la reconduction pour un an, à partir du 1er janvier 2018, des trois programmes commerciaux de Gazifère, à savoir son programme commercial dédié aux immeubles multilogements, son programme commercial destiné au secteur résidentiel et celui destiné au secteur commercial (**GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-4003-2017, Phase 2, Pièce B-0170, GI-18, Doc.1, page 13). Nous souhaitons toutefois que leurs états d'avancement, à jour au moment de l'audience, soient communiqués au dossier. De plus, dépendant du calendrier de la Phase 3 du présent dossier, il se peut que cette Phase 3 devienne le moment propice pour évaluer ces programmes devant la Régie, en autant que les évaluations de Gazifère soient alors disponibles.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et
du *Groupe d'initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)*
(et de l'AQLPA aux fins d'aviser de son présent retrait)

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.

Annexe

Le Groupe d'initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)

Actif depuis février 1983, le *Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM)* est un groupe entièrement bénévole qui vise à informer et mobiliser la communauté locale, régionale et nationale autour d'enjeux spécifiques à sa triple mission : la protection de l'environnement, l'aménagement durable du territoire et la mise en valeur du patrimoine national, et les choix de société sur lesquels ceux-ci se fondent.

Dans la poursuite de cette mission, il produit des études, assure une veille constante des activités industrielles locales, régionales et nationales. Il fait connaître les conclusions de ses recherches par le biais de mémoires, de publications, d'assemblées d'information et d'animation, d'expositions ou de tout autre moyen connexe. Il souhaite ainsi que ses travaux et activités entraînent des retombées positives pour son milieu en y apportant l'aide et le soutien nécessaires aux différents intervenants. Il contribue notamment à l'éducation relative à l'environnement de la population en général et des divers intervenants du milieu.

Au cours des dernières années, l'organisme a fortement défendu les énergies renouvelables et l'innovation technologique en matière énergétique. Il s'est aussi fait connaître comme chef de file de l'opposition citoyenne au projet de terminal méthanier Rabaska à Lévis, sa mobilisation contre le projet d'oléoduc Énergie Est et dans les dossiers de transport et d'entreposage de matières dangereuses et d'usage de sources énergétiques plus polluantes.